



Denier de l'Église : il est temps d'y penser !

vendredi 4 novembre 2016, par [Père Philippe Hénaff](#)

Toute l'année, votre paroisse est à votre service...

Vous le savez, le « Denier de l'Église » représente environ 60 % des recettes de la paroisse. En faisant un don, vous manifestez votre attachement à l'Église et à ceux qui la servent quotidiennement. Vous permettez à notre paroisse et à notre diocèse de remplir sa triple mission de célébrer les sacrements, annoncer l'Évangile et servir les autres.

C'est pourquoi la participation au « Denier de l'Église » doit revêtir un caractère prioritaire pour tout chrétien, parmi les nombreuses causes pour lesquelles nous sommes sollicités quotidiennement. En vous exprimant la gratitude de toute l'équipe pastorale, je vous assure de mon dévouement et de ma prière.

Père Philippe Hénaff, curé

Sacrements, célébrations et prière, partage et transmission de la foi, organisation de la solidarité, soutien aux familles et aux personnes isolées, participation à la vie de l'Église universelle... : votre paroisse a mille visages.

Bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu pour votre don

- Si vous êtes imposable, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. A titre d'exemple un don de 100 € ne vous coûte réellement que 34 €.

Le curé de votre paroisse et son équipe vous accueillent et vous accompagnent dans votre parcours d'homme ou de femme et de croyant quelles que soient les circonstances, heureuses ou difficiles, de la vie.

Votre paroisse est aussi un espace ouvert d'écoute et de partage, où chacun peut trouver sa place, s'épanouir et faire rayonner sa foi. Votre fidélité et votre soutien contribuent à faire vivre ce bien commun, votre paroisse.

- Si je donne chaque mois 10 €, je contribue à la décoration florale d'une église tout au long de l'année.
- Si je donne chaque mois 50 €, je contribue au financement du chauffage d'une paroisse pendant l'hiver.
- Si je donne chaque mois 90 €, je finance un mois de revenu brut d'un prêtre.

Comment participer au Denier de l'Église ?



- [par carte bancaire sur le site sécurisé du diocèse de Nanterre](#)
- par chèque à l'ordre de la "ADN paroisse de Saint-Cloud" et l'envoyer au " Secrétariat paroissial - 5 place de l'Eglise - 92210 Saint-Cloud"
- par prélèvement automatique. [Denier 2017](#)

Voyez aussi le denier par le côté humoristique !



[Mon denier ma paroisse : Système D - épisode 2](#)

par *Diocèse de Paris*

http://www.youtube.com/watch?v=SUjNyi48g4I&feature=player_embedded#t=0s